

Particuliers

Du lundi 4 au mercredi 6 mai : 9h > 12h30
Du lundi 11 au jeudi 14 mai : 9h > 12h30

Professionnels

Jeudi 7 mai : 9h > 12h30
Vendredi 15 mai : 9h > 12h30

La déchetterie reste fermée les week-ends jusqu'à nouvel ordre.

Conditions de dépôt

- > Carte de déchetterie + attestation de déplacement (case « achats de première nécessité »).
Si la carte ne passe pas au lecteur : accès refusé par le gardien **sans négociation possible**.
- > Avant de badger, attendez l'accord du gardien.
- > **5 véhicules maximum** au sein de la déchetterie.
- > 1 seule personne descend du véhicule (2 maximum si le déchet est trop lourd ou volumineux)
- > Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule.
- > Aucune aide au déchargement ne sera apportée par les gardiens.
- > Merci de ramasser tout déchet tombé par terre.
- > Particuliers : **Maximum 1m³ de déchets** / passage / jour. Professionnels : pas de limite.

L'enlèvement des matériaux étant parfois perturbé, certains dépôts pourraient ponctuellement être interdits par les gardiens en cas de saturation.

✗ Déchets non acceptés ✗



Le mobilier



Les films plastiques et le polystyrène



Les produits dangereux (peintures, solvants, aérosols...)

Nous faisons appel au civisme et à la responsabilité de chacun

- > **Ne venez que si votre dépôt ne peut absolument pas attendre.**
- > Ne vous précipitez pas, respectez les horaires indiqués ci-dessus, en anticipant l'heure de fermeture.
- > **Respectez les règles de distanciation et les gestes barrières et restez courtois** avec les autres usagers et le personnel.
- > Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des capacités des bennes et des contraintes des prestataires, même après la date annoncée du déconfinement.
- > La Gendarmerie sera autorisée à effectuer tout contrôle qu'elle jugera nécessaire.

Ces consignes visent à limiter au maximum les interactions entre les personnes
et à garantir la sécurité de tous.

Le non-respect de celles-ci entraînera **l'exclusion immédiate du fautif**, sans possibilité de décharger de déchets, et pourrait entraîner la révision des conditions d'accès à la déchetterie.